

## Ce qu'il faut retenir

# Des conseils simples à suivre sur toute la ligne !

Loisirs nautiques ou aériens, pêche, travaux agricoles, chantiers ou encore élagage d'arbres... autant d'activités à risque si elles sont pratiquées à proximité des ouvrages électriques.

- 1 Restez éloignés des ouvrages électriques.
- 2 Ne tentez jamais de récupérer un objet en contact avec un ouvrage électrique : contactez le numéro d'urgence dépannage indiqué sur votre facture d'électricité.

Le danger existe également à proximité d'une ligne électrique. En effet, vous pouvez alors provoquer un arc électrique (appelé « amorçage ») et entraîner une électrocution.

Un seul mot d'ordre : pour les loisirs, comme pour le travail, **restez à distance !**

## La sécurité, c'est aussi savoir intervenir en cas d'accident.

Si, malgré tous nos conseils, un accident survenait, voici par ordre chronologique les mesures à prendre.

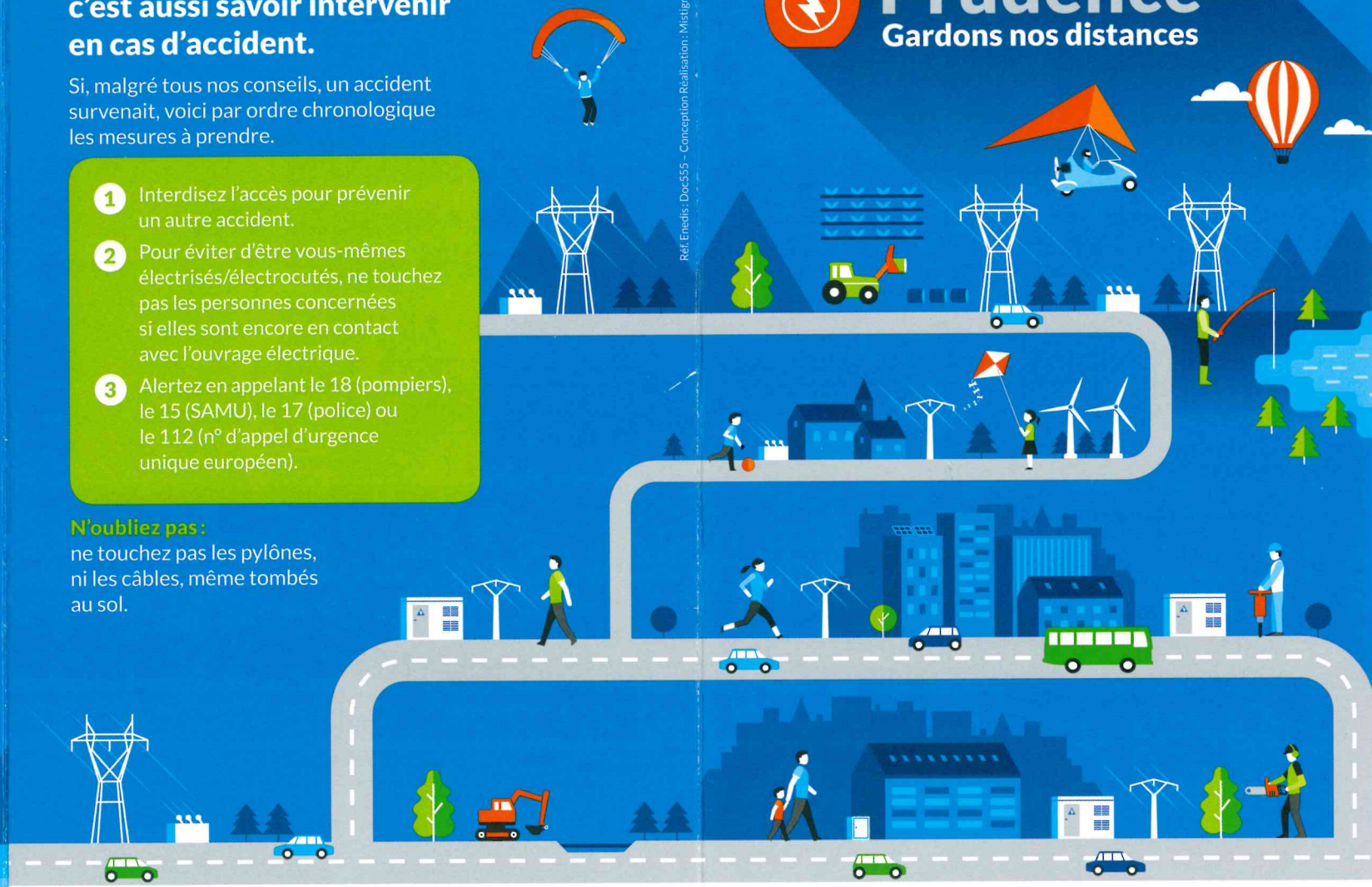
- 1 Interdisez l'accès pour prévenir un autre accident.
- 2 Pour éviter d'être vous-mêmes électrisés/électrocutés, ne touchez pas les personnes concernées si elles sont encore en contact avec l'ouvrage électrique.
- 3 Alerte en appelant le 18 (pompiers), le 15 (SAMU), le 17 (police) ou le 112 (n° d'appel d'urgence unique européen).

**N'oubliez pas :**  
ne touchez pas les pylônes, ni les câbles, même tombés au sol.

# Électricité Prudence

Gardons nos distances

Ref. Enedis - Doc.555 - Conception Réalisation: Mistigris Communication - Juillet 2016



Pour toute information complémentaire, consultez [electricite-prudence.fr](http://electricite-prudence.fr) ou rendez-vous sur [enedis.fr](http://enedis.fr) et [rte-france.com](http://rte-france.com)

Avec vous, agissons pour éviter les risques électriques !